



MANQUE D'ARBITRES TOUS ACTEURS DE LEUR RECRUTEMENT !

UN CANDIDAT=UNE FORMATION COMPLETE=0€

CLUB : vous souhaitez un maximum d'arbitres sur les rencontres ! inscrivez rapidement des candidats !

DISTRICT DES VOSGES : Prise en charge exceptionnelle de l'intégralité du coût de la formation cette saison ! (Remboursement au club).

CDA : La Commission des Arbitres des Vosges assure la formation et l'accompagnement des candidats en relation avec les référents en arbitrage des clubs.

CDRFA : La commission de recrutement et de fidélisation des arbitres vous aide dans vos démarches.

Contact : Alain CHANTECLAIR alain.chanteclair@sfr.fr 06 32 27 69 85

Le district va informer les clubs par courrier des dates des FIA.

Le district va communiquer sur le site du district la liste des clubs en infraction avec l'arbitrage en expliquant ce que cela engendre pour les clubs (par année d'infractions 2 mutations en moins).

Les membres de la commission CDFA vont contacter par téléphone les arbitres qui ont arrêté la saison dernière pour les relancer.

Création d'une fiche technique par la commission technique, qui permet aux membres de la commission de repérer un arbitre bénévole motivé et d'essayer de le conduire vers la formation en arbitrage.

Après 18 mois d'inactivité un arbitre ne peut pas reprendre une licence sans repasser l'examen. S'ils doivent repasser l'examen, il est obligatoire d'assister aux 3 jours de formation, c'est le cahier des charges de la FFF.

Organisation d'une réunion des membres de commission du District des Vosges avec un focus sur l'arbitrage.

Il est prévu de relancer l'amicale des éducateurs diplômés avec une présentation du développement de l'arbitrage.

Les référents en arbitrage ont été sensibilisés par mail sur la nécessité d'accompagner les Jeunes Arbitres de District sur leur match le samedi après-midi.

- Suivi sur les 5 premiers matches des JAD.
- Suivi sur les 3 premiers matchs Arbitres Stagiaires.
- Tutorat Arbitres de District D1 ou D2 ou éducateurs.

Des réunions décentralisées auront lieu début novembre à l'initiative de Bruno HERBST Président du District des Vosges pour sensibiliser, l'ensemble des acteurs du football (Clubs, Dirigeants, éducateurs, joueurs) afin de recruter des Arbitres pour la FIA du mois de janvier 2022.

Prévoir l'intervention d'un arbitre aux stages d'éducateurs du District et invitations d'éducateurs aux stages de rentrée des arbitres.

Prise en charge du District des stages de rentrée de fin AOÛT début SEPTEMBRE sur une journée pour l'ensemble des arbitres et observateurs.

Une commande de 200 écussons avec logo districts pour les arbitres vosgiens est en cours avec communication dans la presse locale.

Une journée Nationale des Débutants avec mises en place d'ateliers avec un stand Arbitre, avec des slogans (devenez Arbitres, c'est notre ami) qui se déroulera fin mai avec 1500 à 2000 personnes.

Sur un stade, mettre un panneau pour sensibiliser acteurs et spectateurs que l'arbitre débute.

Matérialiser un protocole au niveau du district suite a Arbitre agressé ou frapper. Président CDA avec Président du District des Vosges.

Vœux du District 2022 à THAON LES VOSGES : focus sur l'arbitrage par Bruno HERBST.

Dans l'offre proposée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) tout au long de la saison, on y retrouve également les formations initiales à l'arbitrage (FIA) orchestrées par les districts du Grand Est. Une formation de 24h, avec examen final, afin de devenir « Arbitre de Football Stagiaire » dans un premier temps.

CALENDRIER & INSCRIPTION

- **Planning FIA 2021-2022**

VOSGES	FIA VOSGES N°1 3 repas	samedi 13 novembre 2021	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	GIRANCOURT	25 candidats
		samedi 20 novembre 2021	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00		
		samedi 27 novembre 2021	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00		
VOSGES	FIA VOSGES N°2 3 repas	samedi 8 janvier 2022	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	GOLBEY	15 candidats
		samedi 15 janvier 2022	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00		
		samedi 22 janvier 2022	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00		

- **Dossier d'inscription** à envoyer obligatoirement par mail à arbitrage@lgef.fff.fr

A SAVOIR...

- **Statut de l'Arbitrage 2021/2022**
- Les candidat(e)s reçu(e)s sont considéré(e)s comme couvrant leur club au regard du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, pour les formations effectuées avant le 31/03/2022, sous réserve que leur licence soit enregistrée et validée au 31 mars dernier délai et à condition d'avoir effectué le nombre de matchs correspondant à un arbitre stagiaire, à savoir 5 rencontres. Pour toute demande de

renseignements, vous pouvez contacter préalablement la LGEF à cette adresse : arbitrage@lgef.fff.fr



Public concerné :

- Toute personne (homme et femme) souhaitant occuper la fonction d'arbitre



Objectif :

- Devenir arbitre de football de niveau départemental en étant garant du respect des lois du jeu



Prérequis :

- Etre âgé de 13 ans et plus au 1er janvier de la saison



Programme :

- Séance n°1 : Découverte de la fonction
- Séance n°2 : L'avant-match
- Séance n°3 : Fautes, cartons et remises en jeu
- Séance n°4 : Maniement du drapeau – Hors-jeu – Révisions
- Séance n°5 : Révisions – Lecture du jeu – Déplacements
- Séance n°6 : Contrôle des connaissances – Gestion des conflits
- Séance n°7 : Les formalités administratives
- Séance n°8 : Bilan et fidélisation



Méthodes et Supports :

- Pédagogie de l'action : Mise en situation pratique, observation, découvertes de nouveaux savoirs, mise en situation pratique
- Supports pédagogiques : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires. Livret stagiaire remis en début de formation avec un sifflet et des cartons jaune et rouge.



Volume Horaires :

- 24h de formation (6 séances de 4h) + 8h d'accompagnement (2 séances de 4h)



Nombre de stagiaires :

- Selon la session (voir le planning)



Coût :

TARIFS FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE 2021-2022 (FIA) - Frais pédagogiques : 90 € - Frais de restauration (obligatoire et stipulé lors de la mise

en ligne de la session o Demi-Pension : 15 € par repas (merci de vous référer à la formation pour le nombre de repas)

Toutes les formations mentionnées avec le logo IR2F sont éligibles à 1 bon de formation de 25 €. Le bon de formation étant dématérialisé, la réduction sera automatiquement appliquée. Aucune démarche n'est à faire par les clubs pour bénéficier de cette aide.